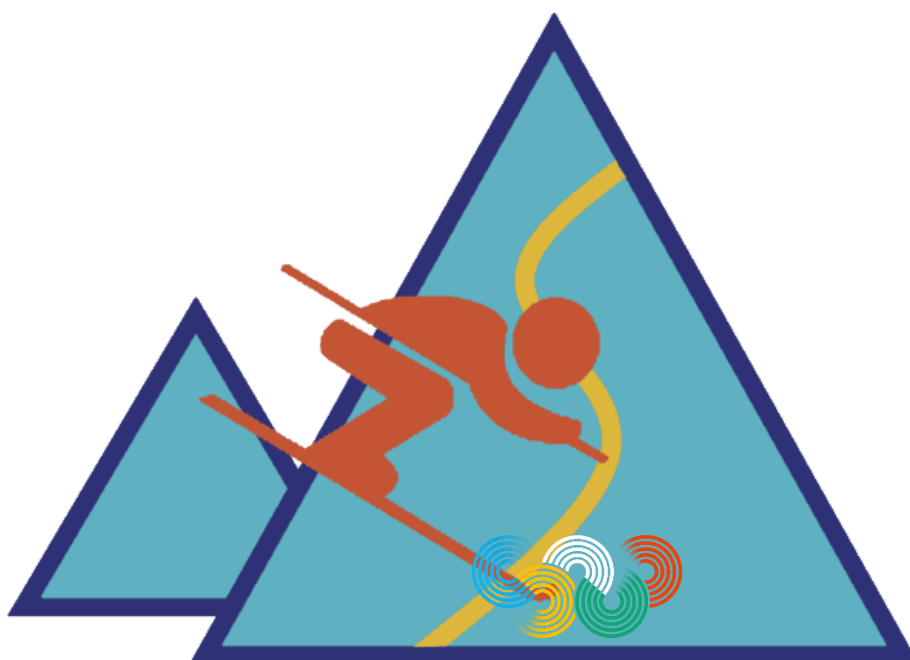


RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

SKI ALPIN

Année 2024-2025

Nouveautés 24-25



SKI ALPIN

SOMMAIRE

TITRE I : DEFINITION des CHAMPIONNATS	3
Article 1 : Les championnats	3
Article 2 : Les catégories d'âge	3
2.1 Compétition individuelle élite et promotionnel	3
2.2 Compétition par équipe elite et promotionnel	3
2.3 Les sur et sous classements	3
Article 3 : Le championnat Promotionnel et le Championnat Elite	3
TITRE II : ACCES aux COMPETITIONS	5
Article 4 : Obligations	5
Article 5 : Conditions d'accès et modalités de qualifications	5
5.1 Qualifications	5
5.2 Quotas des qualifiés	5
5.3 Les qualifications exceptionnelles :	6
Article 6 : Les jeunes officiels	6
Article 7 : Tenue vestimentaire de compétition	6
Article 8 : Titres et récompenses	6
8.1 Championnats individuels	6
8.2 Championnat par équipe	6
Article 9 : Statut de HNS modalités d'accès aux attestations et certification JO UGSEL	6
Article 10 : Dispositions particulières	6
TITRE III : RESERVES, RECLAMATION ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES	7
Article 11 : Les réserves et réclamations	7
11.1 les réserves :	7
11.2 Les réclamations	7
11.3 Disqualifications :	7
11.4 : les recours :	8
11.5 : la commission des réclamations et litiges de la compétition	8
Article 12 : Le dopage	8
TITRE IV : PROGRAMME des EPREUVES	9
Article 13 : Épreuve individuelle SLALOM GEANT ou BORDER CROSS	9
13.1 Organisation et déroulement de l'épreuve	9

SKI ALPIN

13.2 Ordre de passage	9
Article 14 : Épreuve par équipe SLALOM PARALLÈLE	9
14.1 Constitution des Equipes	9
14.2 Organisation de l'Epreuve	9
14.3 Ordre de départ	10
14.4 Déroulement de l'Epreuve – Déclenchement aux Drapeaux	10
14.5 Phases qualificatives et constitution des tableaux (annexe)	10
14.6 Phase rencontre en tableaux et Qualifications au tour suivant	11
14.7 Pénalités et Réclamations	12
Article 15 : Championnat National sur la seule épreuve du Slalom Géant ou Border Cross Individuel	12
Article 16 : Recommandations pratiques au Comité Organisateur	12
<u>ANNEXE : MODE d'EMPLOI vérification pour le championnat Elite</u>	<u>14</u>

SKI ALPIN

TITRE I : DEFINITION DES CHAMPIONNATS

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

L'UGSEL organise chaque année :

Un championnat national individuel de SKI ALPIN Elite.

Un championnat national individuel de SKI ALPIN Promotionnel.

Un championnat par équipe de SKI ALPIN.

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE

2.1 COMPETITION INDIVIDUELLE ELITE ET PROMOTIONNEL

Les jeunes gens et les jeunes filles sont regroupés dans six catégories :

- Benjamines (PBF)
- Minimes Filles (MF)
- Cadettes/Juniors Filles (CJF)
- Benjamins (PBG)
- Minimes Garçons (MG)
- Cadets/Juniors Garçons (CJG)

Le sur-classement ou sous classement sont interdits pour les épreuves individuelles.

2.2 COMPETITION PAR EQUIPE ELITE ET PROMOTIONNEL

Dans trois catégories mixte ou non mixte d'une même association sportive ou d'un même Comité:

- Benjamins
- Minimes
- Cadets/Juniors

2.3 LES SUR ET SOUS CLASSEMENTS

Possibilités de surclasser ou déclasser un élève par équipe : une seule fois par établissement et sous conditions :

➤ 1 Sous classement

- Etablissement sans lycée : Cadet 1^{re} année vers Minime autorisé.
- Etablissement avec lycée : pas de sous classement autorisé.

➤ 1 Sur-classement :

Benjamin 2^e année vers Minime = pour compléter une équipe.

➤ 1 Sur-classement :

Minime 2^e année vers Cadet/junior = pour compléter une équipe.

Il ne sera pas exigé de certificat médical de sur-classement à condition que le tracé soit le même pour les 2 catégories.

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ET LE CHAMPIONNAT ELITE

Championnat ELITE individuel

doit concourir en Elite :

- Tout élève apparaissant **sur le site FFS**, licence valide ou non.
 - Tout élève ayant eu au moins une fois **moins de 25 points OPEN** (course validée) sur le site Club ESF avant le 1^{er} décembre de l'année scolaire en cours (ou antérieures)
- Un élève considéré comme promo peut concourir s'il le souhaite dans ce championnat.

SKI ALPIN

Championnat PROMO individuel

peut concourir en PROMO :

- Tout élève **n'apparaissant pas sur le site FFS**, licence valide ou non.
- et tout élève ayant **25 points OPEN ou plus** sur le site Club ESF avant le 1^{er} décembre de l'année scolaire en cours et années antérieures.

Il est conseillé d'avoir au moins le niveau flèche de bronze pour des raisons de sécurité.

Chaque établissement s'engage à fournir les informations exactes concernant ses élèves « ELITE » et « PROMO » (Charte Ethique et Sportive de l'UGSEL).

Deux vérifications à effectuer :

Référence à la procédure de vérification en annexe.

1. <http://clubesf.com/resultat/classement.php>
2. <http://www.ffs.fr/ski-alpin/competitions/fiche-individuelle>.

SKI ALPIN

TITRE II : ACCES AUX COMPETITIONS

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS

4.1 Chaque concurrent devra être en possession de sa licence UGSEL (conformément à l'article 7 des Règlements Généraux et article 12 des statuts de l'UGSEL nationale). Elle sera vérifiée au départ de chaque épreuve.

4.2 Chaque encadrant devra être en possession de sa licence encadrement (conformément à l'article 9 des RG et article 12 des statuts de l'UGSEL nationale).

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS

5.1 QUALIFICATIONS

Les épreuves de qualification au championnat national seront prévues par chaque territoire, sur une épreuve d'un géant type flèche à une ou deux manches. La qualification par équipe sera établie par la commission technique de chaque territoire au regard des résultats individuels.

Pour les territoires ne pouvant organiser d'épreuves de ski, il appartiendra au territoire concerné, d'établir la liste de ses qualifiés en respectant les quotas et d'inscrire ses qualifiés sur Usport avant la date limite d'envoi des qualifiés. [Référence à l'article 17 des RG](#)

La liste définitive des qualifiés individuels et par équipe (possibilité de modifier une équipe lors de la réunion technique avec les élèves inscrits au préalable) est figée 96h avant la veille de la première épreuve. Sauf cas exceptionnel validé par la CTN, (possibilité de modifier avec certificat médical, inscription obligatoire dans la compétition individuelle et doit apparaître sur Usport).

Les listes des qualifiés individuels, promo et élite ainsi que des équipes issues des qualifications au niveau national sur Usport sont envoyées par les services Nationaux de l'animation sportive à l'organisateur et aux membres de la CTN, 96h avant la veille de la première épreuve. Attention les individuels n'ayant pas d'équipe officielle et concourant en Open doivent être inscrits dans la compétition équipe sur Usport dans l'onglet individuel.

Chaque territoire fera un classement ELITE et un classement PROMO.

5.2 QUOTAS DES QUALIFIES

Les quotas de qualifiés par territoire se répartissent de la façon suivante :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1) 28 élèves toutes catégories confondues de préférence formant des équipes officielles et en essayant d'avoir une répartition équitable entre les catégories.
Quota éventuel supplémentaire basé sur l'année N-1 :2) En fonction du nombre d'inscrits dans le territoire.3) En fonction des résultats. |
|---|

Un territoire peut, avec l'aval de la CTN ski et l'organisateur, récupérer les quotas d'un territoire ne remplissant pas ses propres quotas, afin de garantir les effectifs suffisants pour la tenue du championnat, avec un maximum de 180 élèves.

SKI ALPIN

5.3 LES QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES :

Elles sont validées par les territoires et rentrent dans les quotas attribués à chacun.

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

Dans la mesure du possible, l'organisateur prévoit des jeunes officiels, par exemple pour le contrôle des portes.

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

- Le port du casque est obligatoire. La dorsale est obligatoire en élite et conseillée en promotionnel.
- Les enseignants veilleront à ce que le matériel de leurs élèves soit adapté aux courses du championnat et en bon état (fixations réglées, skis en bon état).
- Le port de la tenue de l'AS de l'établissement est obligatoire pour monter sur le podium.

Encadrement des élèves sur les courses sur l'ensemble du championnat

Chaque enseignant est responsable de ses élèves sur l'ensemble du championnat

La pratique du ski hors-piste est INTERDITE sur l'ensemble du championnat.

ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES

8.1 CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

Le titre de Champion National UGSEL est décerné dans chacun des deux championnats, « PROMO » et « ELITE » et sur les différentes 6 catégories citées en article 2.

8.2 CHAMPIONNAT PAR EQUIPE

Le titre de Champion National UGSEL par équipe est décerné dans chacun des deux championnats les 3 catégories citées en article 2.

Le tableau OPEN n'ouvre pas à un titre de champion national.

ARTICLE 9 : STATUT DE HNS MODALITES D'ACCES AUX ATTESTATIONS ET CERTIFICATION JO UGSEL

Référence aux art. 11, 14.2 et 14.3 des RG

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les élèves en situation de handicap pourront se voir proposer une épreuve spécifique au libre choix de l'organisateur en fonction des demandes et des installations.

SKI ALPIN

TITRE III : RESERVES, RECLAMATION ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 11 : LES RESERVES ET RECLAMATIONS

11.1 LES RESERVES :

Les réserves concernant la qualification d'un concurrent, la constitution d'une équipe, l'identité d'un concurrent, aux autres manquements au règlement sportif ou général de l'UGSEL, doivent être introduites par un encadrant muni d'une licence UGSEL, au plus tard avant le début de l'épreuve concernée auprès de la commission réclamations et litiges. La commission peut statuer de suite et prendre la mesure disciplinaire la plus adaptée possible. [Référence à l'art 28 des RG](#)

11.2 LES RECLAMATIONS

11.2.1 Réclamations lors de la compétition :

- Epreuve individuelle

Si un coureur est gêné pendant sa course, il doit s'arrêter et le faire constater au contrôleur de porte afin de pouvoir éventuellement recourir après l'accord du responsable de la commission réclamations et litiges

Si la réclamation est validée, l'élève sera alors autorisé à recourir sa manche, sinon il sera « Abandon » sur cette manche.

Les concurrents disposent de 15 minutes pour porter réclamation auprès du responsable de la commission réclamations et litiges. Après l'affichage de la liste des disqualifiés

- Epreuve par équipe

À la suite des manches de qualifications (proposition 1 ou 2), la liste des disqualifiés est affichée en bas de la course (et si possible au départ). Les concurrents disposent de 15 minutes pour porter réclamation auprès du responsable de la commission réclamations et litiges.

Toute réclamation, lors du tableau final devra être déposée au responsable de la commission réclamations et litiges avant que ne débute le tour suivant.

11.2.2 Réclamations à l'issue de la compétition :

A l'issue de la compétition un encadrant muni d'une licence peut porter réclamation auprès d'un membre de la commission réclamations et litiges, par courrier ou par mail, au maximum un mois après la compétition.

11.3 DISQUALIFICATIONS :

- Lors de la reconnaissance du tracé

La reconnaissance du tracé se fait obligatoirement en dehors du parcours et avec le dossard apparent. En cas de non- respect de cette règle, la DISQUALIFICATION sera effective après un premier rappel aux élèves et professeurs concernés.

Disqualification sur constatations **des membres de** la commission réclamations et litiges, avec numéro de dossard à l'appui.

- Lors de la course :

Se référer au règlement UGSEL puis au règlement de la FIS le cas échéant.

SKI ALPIN

Cas particulier :

Tout élève qui déchausse dans le parcours doit sortir du parcours et sera considéré comme « ABANDON ».

La liste des disqualifiées sera affichée en bas de la course (et, si possible au départ).

- Cas du non-respect des championnats promo/élite :

Si un élève s'avère être élite alors qu'il est inscrit dans la filière promo : il sera disqualifié.

11.4 : LES RECOURS :

Un encadrant peut porter recours devant la CSRL. Le recours sera formulé par écrit et signé avec copie de sa licence encadrement UGSEL

11.5 : LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES DE LA COMPETITION

La commission litiges de la compétition est présidée et animée par le représentant de la CTN ski alpin. [Référence à l'art. 28.3 des RG](#)

ARTICLE 12 : LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti-dopage suivant les modalités arrêtées par le ministère des sports. Il est rappelé à tout participant à un championnat national, suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux, qu'il doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments.

SKI ALPIN

TITRE IV : PROGRAMME DES EPREUVES

ARTICLE 13 : ÉPREUVE INDIVIDUELLE SLALOM GEANT OU BORDER CROSS

Epreuve de slalom géant type flèche ou de border cross (départ individuel) en deux manches. Le format de course est laissé au choix de l'organisateur qui les précisera sur la circulaire d'information.

Cette course doit être adaptée à tous et notamment aux élèves du championnat promo.

13.1 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Dans la mesure du possible et sauf contre ordre décidé lors de la réunion technique, les élèves pourront TOUS courir les 2 manches de la course même s'ils ont abandonné ou ont été disqualifiés (se référer aux règlements FIS) lors de la 1^{re} manche.

Le Classement individuel pour le titre de champion National se fera sur le cumul de temps des deux manches.

Si la 2^e manche est annulée pour des raisons de sécurité le classement se fera sur une manche.

13.2 ORDRE DE PASSAGE

Le passage des catégories dans le slalom se déroule dans l'ordre suivant. Il pourra être modifié au regard des conditions nivo-météorologiques :

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| 1- BF Promo – BF Elite | 4- CJF promo - CJF Elite |
| 2- BG promo – BG Elite | 5- MG promo - MG Elite |
| 3- MF promo – MF Elite | 6- CJG promo - CJG Elite |

Lors de la 2^e manche, les départs sont inversés dans chaque catégorie.

ARTICLE 14 : ÉPREUVE PAR EQUIPE SLALOM PARALLÈLE

Epreuve de slalom parallèle par équipe de trois sous forme de relais en confrontation directe. Tous les concurrents qualifiés pour l'épreuve individuelle peuvent participer aux épreuves par équipes au regard de l'article 13.1 du présent règlement.

14.1 CONSTITUTION DES EQUIPES

Equipe de 3 élèves, mixte ou non, d'une même Association Sportive ou d'un même Comité et Catégorie.

Afin de favoriser le « par équipe », 2 championnats :

- équipe PROMO et équipe ELITE, suppression de l'OPEN
- possibilité d'intégrer 1 élève ELITE avec 2 PROMO (équipe PROMO)
- possibilité d'effectuer une équipe comité pour les départements non alpin

14.2 ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

- Prévoir un premier départ pour 9h-9h30. Il pourra être adapté en fonction des conditions météorologiques.

- Slalom parallèle de 8 à 12 portes avec un parcours bleu et un parcours rouge et faire en sorte que l'on voit le départ de l'arrivée et vice-versa.

- Les filles doivent être favorisées : en partant sur le même départ et en occultant par exemple la première porte du tracé ou les deux premières portes (selon le tracé, la pente etc.).

Cette règle doit être définie et officialisée au moment du tracé de la course par la commission litiges.

SKI ALPIN

14.3 ORDRE DE DEPART

L'ordre des départs sur chaque tour de tableau et sur chaque parcours (bleu et rouge) est le suivant :

1. Tableau : B – M – CJ

Possibilité d'intégrer un élève Elite dans une équipe Promo

14.4 DEROULEMENT DE L'EPREUVE – DECLENCHEMENT AUX DRAPEAUX

- Le premier équipier de chaque équipe dans chaque parcours part en même temps et déclenche le portillon.

- Le second de chaque équipe part lorsque le 1^{er} de son équipe passe la ligne d'arrivée (la cellule temps continue de tourner) et que l'ordre de départ lui est donné : par un drapeau levé depuis la ligne d'arrivée (drapeau rouge ou bleu selon le parcours) et par le starter de départ (Main posée sur l'épaule ou à la voix à définir).

En cas de mauvais temps prévoir des sifflets ou corne de brume (deux tons différents).

- Le troisième part dans les mêmes conditions lorsque le second de son équipe passe la ligne d'arrivée. C'est le troisième équipier qui stoppe le chronomètre de son équipe lorsqu'il passe la ligne d'arrivée.

NB : L'organisateur du championnat qui dispose d'un système de portillon type « skieur cross » pouvant s'ouvrir automatiquement lorsque l'équipier précédent passe l'arrivée, peut décider d'utiliser ce système en remplacement du déclenchement du départ à la main sur l'épaule ou à la voix.

14.5 PHASES QUALIFICATIVES ET CONSTITUTION DES TABLEAUX (ANNEXE)

Le comité organisateur est libre de choisir la formule de course par équipe qui lui convient dans celles proposées ci-dessous et selon ses possibilités d'organisations (état de la piste, chronométrage, nombres d'équipes inscrites etc.) Ce choix sera expliqué lors de la réunion technique.

Si seules les qualifications ont pu se tenir mais que le tableau final n'a pu avoir lieu, les résultats des qualifications feront alors foi pour établir le classement final.

Proposition 1 : Constitution des tableaux par qualification au meilleur temps

Chaque équipe passe et est chronométrée dans les **deux tracés**, bleu et rouge dans l'ordre des dossards.

Etablir un classement par catégorie et par tableaux sur chaque tracé.

Prendre les qualifiés pour le tableau final avec les équipes ayant établi les meilleurs temps. Par exemple : pour 4 équipes, les 2 meilleurs temps des équipes dans le parcours bleu et les deux meilleurs temps des équipes dans le parcours rouge.

En cas de doublon d'une équipe qualifiée dans les 2 parcours : comparer le temps des deux équipes suivantes (celle dans bleu et celle dans le rouge) et prendre l'équipe ayant le meilleur temps.

Tableau final : (Voir tableaux en annexe).

- Avec 4 équipes qualifiées si moins de 8 équipes au départ dans la catégorie.
- Avec 8 équipes qualifiées si plus de 8 équipes au départ dans la catégorie. Si l'amplitude temporelle le permet.

A NOTER :

SKI ALPIN

- Si une équipe est disqualifiée sur les 2 manches, elle ne pourra pas participer au tableau final.

- S'il n'y a que 3 équipes de qualifiées à l'issue des qualifications : la constitution du tableau final verra s'opposer le 2^e et le 3^e. Au 2^e tour, le vainqueur de cette demi-finale rencontrera le 1^{er}.

Proposition 2 : Constitution des tableaux par qualification au temps sur cumul des deux tracés

Chaque équipe est chronométrée dans les **deux tracés**, bleu et rouge dans l'ordre des dossards.

Etablir un classement par catégorie et par tableaux en additionnant les temps réalisés dans les deux tracés et qualifier pour le tableau final les équipes ayant établi les meilleurs temps.

Tableau final : (Voir tableaux ci-joint).

- Avec 4 équipes si moins de 8 équipes au départ dans la catégorie
- Avec 8 équipes si plus de 8 équipes au départ dans la catégorie, si l'amplitude temporelle le permet.

A NOTER :

- Si une équipe est disqualifiée sur l'une des 2 manches, elle ne pourra pas participer au tableau final.

- S'il n'y a que 3 équipes qualifiées à l'issue des qualifications : la constitution du tableau final verra s'opposer le 2^e et le 3^e. Au 2^e tour, le vainqueur de cette demi-finale rencontrera le 1^{er}.

Proposition 3 : Constitution des tableaux par tirage au sort

Chaque tableau est constitué par TIRAGE au SORT, effectué lors de la réunion technique de la veille.

Tableau en confrontation et élimination directe après le passage de chaque équipe dans le parcours bleu et le parcours rouge.

14.6 PHASE RENCONTRE EN TABLEAUX ET QUALIFICATIONS AU TOUR SUIVANT

Une équipe est qualifiée pour le tour suivant dans son tableau lorsque, confrontée à la même équipe, elle totalise le meilleur temps cumulé (parcours rouge + parcours bleu).

A la fin de chaque course dans un parcours, les équipes doivent :

- Si elles ne se sont confrontées que sur un seul parcours, elles remontent rapidement pour faire leur passage dans l'autre parcours.
- Si elles ont gagné le duel précédent, elles remontent rapidement pour se confronter à une nouvelle équipe au tour suivant.
- Si elles ont perdu leur duel, elles rendent leur dossard et vont encourager les participants.

A noter : Si au cours de la 1^{re} manche un coureur chute ou est disqualifié, il lui sera imputé « la pénalité » à définir en comité de course sur proposition de la CTN, et pour la 2nd manche l'écart de temps maximum entre les deux équipes sera ramené à la valeur de la pénalité.

SKI ALPIN

14.7 PENALITES ET RECLAMATIONS

- Lors du départ, le coureur qui déclenche le portillon avec ses skis ou qui anticipe le départ avant le signal du starter aura la Pénalité en 1^{re} manche ou sera disqualifié en 2^e manche.
- Lorsqu'un concurrent gêne un autre concurrent soit en chutant, soit en s'intercalant dans son parcours : lors de la 1^{ère} manche il prend la pénalité, lors de seconde manche, il donne la victoire à l'équipe adverse.
- L'équipe qui ne se présente pas à l'appel de son dossard lors du départ sera éliminée. Tout élève qui déchausse dans le parcours doit sortir du parcours et sera considéré comme « ABANDON ».

ARTICLE 15 : CHAMPIONNAT NATIONAL SUR LA SEULE EPREUVE DU SLALOM GEANT OU BORDER CROSS INDIVIDUEL

Le Championnat National Individuel est le même que celui de l'Article 12.

Pour le Championnat National par Equipe, les classements se feront avec les résultats du slalom géant ou border cross selon les conditions suivantes :

- Par Catégorie, Equipes mixtes de 3 élèves d'une même association sportive, **définies avant la course** et qualifiée au niveau National sur Usport.
- Le classement par équipe NATIONAL se fait sur le cumul des deux manches pour les 3 équipiers annoncés en amont : si l'un des équipiers a abandonné ou a été disqualifié sur l'une des deux manches, l'équipe ne pourra pas être classée.
- Pas de classement par équipes OPEN.

ARTICLE 16 : RECOMMANDATIONS PRATIQUES AU COMITE ORGANISATEUR

Dans la mesure du possible et pour éviter de fausser les courses et les résultats, le comité d'organisation vérifiera le statut des élèves Promo lors de l'inscription.

Préférer organiser le championnat par équipe le premier jour de compétition car cela prend plus de temps.

Le rôle des personnes aux starters (Bleu et Rouge) et aux drapeaux est primordial car ce sont les postes qui génèrent le plus de réclamation. Veillez donc à mettre à ces postes des élèves ou adultes dynamiques et attentifs, connaissant leur rôle et son importance.

Une réunion technique doit être prévue la veille de chaque course pour finaliser et ajuster les différents points de règlement dans l'organisation des courses ci-après.

La réunion technique est dirigée par le Comité de Course du championnat. Ce comité de course est présidé et animé par le représentant de la CTN ski alpin. Il est constitué de :

- Du représentant de la CTN ski alpin,
- Du représentant de la CNAS
- Du responsable technique du comité organisateur,
- D'un représentant par comité nommé par ses pairs.
- L'ensemble des enseignants y sont conviés.

Sont invités à titre consultatif : si possible du directeur technique du club, école de ski responsable du tracé et du chronométrage, voire du responsable du service des pistes. Ainsi que les accompagnants non-enseignants.

Lors de cette réunion et pour garantir une course équitable, le règlement devra être rappelé à

SKI ALPIN

chacun. Ainsi chaque décision concernant l'organisation de la course et les éventuels changements décidés par le comité de course seront présentés à l'assemblée dans le respect du règlement national de ski alpin de l'UGSEL.

Si des changements sont décidés, les accompagnateurs devront être informés au plus tard 1 heure avant le début de l'épreuve afin de transmettre les informations aux élèves.

SKI ALPIN

ANNEXE : MODE D'EMPLOI VERIFICATION POUR LE CHAMPION-NAT ELITE

Championnat ELITE =

- élèves apparaissant sur le site de la FFS (licence valide ou non)
OU
- ayant moins de 25 points open sur le site ESF (points obtenus avant le 1^{er} décembre de l'année scolaire en cours).

Vérification des inscrits en promo sur :

<http://www.ffs.fr/ski-alpin/competitions/fiche-individuelle>

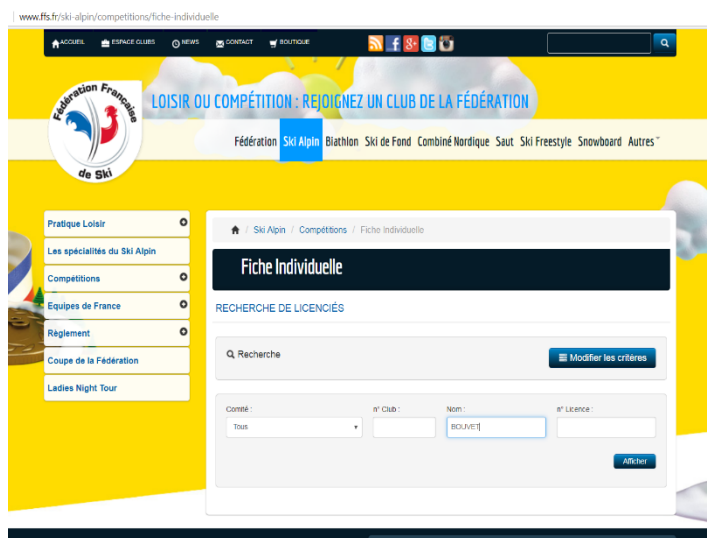
ET

<http://technique.clubesf.com/resultat/classement.php>

SUR FFSki = élèves apparaissant sur le site de la FFS (licence valide ou non)

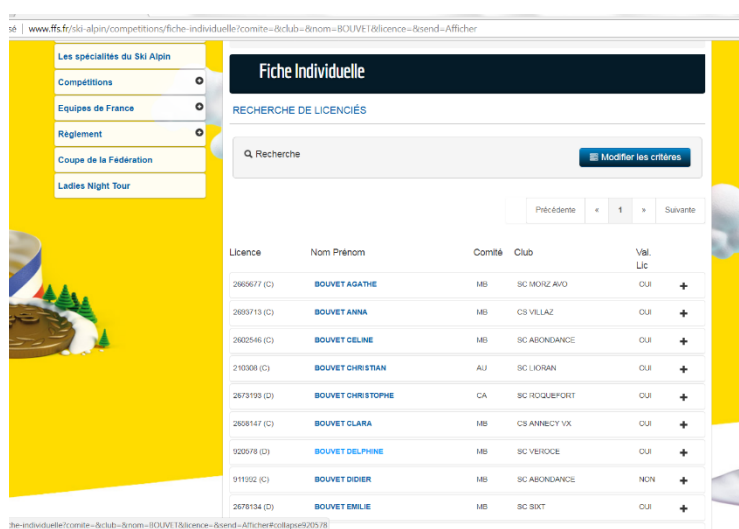
<http://www.ffs.fr/ski-alpin/competitions/fiche-individuelle>

Taper le nom de l'élève puis afficher (BOUVET Alain, BOUVET Agathe, BOUVET Didier, BOUVET Florian, BOUVET Jean)



The screenshot shows the 'Fiche Individuelle' search page on the FFS website. The search bar contains the name 'BOUVET'. The results show a list of individuals with their license numbers, names, and status.

Licence	Nom Prénom	Comité	Club	Val. Lic
2660677 (C)	BOUVET AGATHE	MB	SC MORIZ AVO	OUI
2663713 (C)	BOUVET ANNA	MB	CS VILLAZ	OUI
2662546 (C)	BOUVET CELINE	MB	SC ABONDANCE	OUI
210008 (C)	BOUVET CHRISTIAN	AJ	SC LORAN	OUI
2673193 (D)	BOUVET CHRISTOPHE	CA	SC ROQUEFORT	OUI
2668147 (C)	BOUVET CLARA	MB	CS ANNÉCY VIX	OUI
920578 (D)	BOUVET DELPHINE	MB	SC VEROCE	OUI
911002 (C)	BOUVET DIDIER	MB	SC ABONDANCE	NON
2678134 (D)	BOUVET EMILIE	MB	SC SIXT	OUI



The screenshot shows the 'Fiche Individuelle' search page on the FFS website. The search bar contains the name 'BOUVET'. The results show a list of individuals with their license numbers, names, and status.

Licence	Nom Prénom	Comité	Club	Val. Lic
2660677 (C)	BOUVET AGATHE	MB	SC MORIZ AVO	OUI
2663713 (C)	BOUVET ANNA	MB	CS VILLAZ	OUI
2662546 (C)	BOUVET CELINE	MB	SC ABONDANCE	OUI
210008 (C)	BOUVET CHRISTIAN	AJ	SC LORAN	OUI
2673193 (D)	BOUVET CHRISTOPHE	CA	SC ROQUEFORT	OUI
2668147 (C)	BOUVET CLARA	MB	CS ANNÉCY VIX	OUI
920578 (D)	BOUVET DELPHINE	MB	SC VEROCE	OUI
911002 (C)	BOUVET DIDIER	MB	SC ABONDANCE	NON
2678134 (D)	BOUVET EMILIE	MB	SC SIXT	OUI

BOUVET Agathe apparait comme licenciée FFSki avec une licence valide = **ELITE**
BOUVET Didier apparait comme licencié FFSki avec une licence non valide = **ELITE**
Attention vérifier les homonymes à l'aide de l'année de naissance.

BOUVET Alain n'apparait pas mais il faut quand même vérifier sur Club ESF.
BOUVET Florian n'apparait pas mais il faut quand même vérifier sur Club ESF.
BOUVET Jean n'apparait pas mais il faut quand même vérifier sur Club ESF.

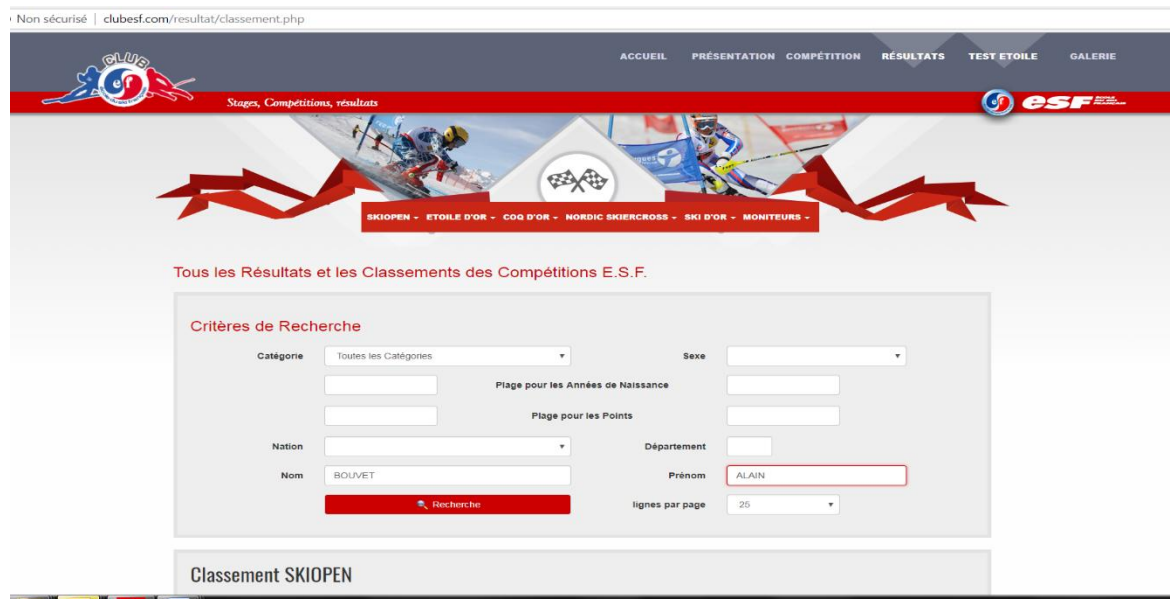
SUR CLUB ESF

<http://clubesf.com/resultat/classement.php>

SKI ALPIN

Taper le Nom (BOUVET Alain, BOUVET Florian, BOUVET Jean)
Puis cliquer sur rechercher

Non sécurisé | clubesf.com/resultat/classement.php



Stages, Compétitions, résultats

ACCUEIL PRÉSENTATION COMPÉTITION RÉSULTATS TEST ETOILE GALERIE

SKIOPEN - ETOILE D'OR - COQ D'OR - NORDIC SKIERCROSS - SKI D'OR - MONITEURS

Tous les Résultats et les Classements des Compétitions E.S.F.

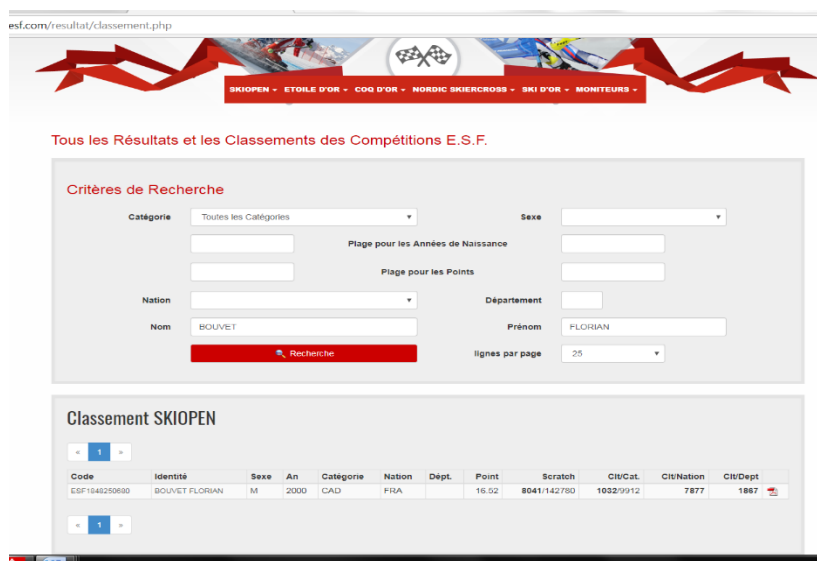
Critères de Recherche

Catégorie: Toutes les Catégories Sexe:
 Plage pour les Années de Naissance:
 Plage pour les Points:
 Nation: Département:
 Nom: BOUVET Prénom: ALAIN
 Recherche lignes par page: 25

Classement SKIOPEN

BOUVET FLORIAN apparaît sur clubESF
Cliquez sur la ligne de son nom pour afficher les détails :

clubesf.com/resultat/classement.php



SKIOPEN - ETOILE D'OR - COQ D'OR - NORDIC SKIERCROSS - SKI D'OR - MONITEURS

Tous les Résultats et les Classements des Compétitions E.S.F.

Critères de Recherche

Catégorie: Toutes les Catégories Sexe:
 Plage pour les Années de Naissance:
 Plage pour les Points:
 Nation: Département:
 Nom: BOUVET Prénom: FLORIAN
 Recherche lignes par page: 25

Classement SKIOPEN

Code	Identité	Sexe	An	Catégorie	Nation	Dept.	Point	Scratch	Clt/Cat.	Clt/Nation	Clt/Dept.
ESF1643259690	BOUVET FLORIAN	M	2000	CAD	FRA		16.02	8041/142750	1032/9912	7677	1867

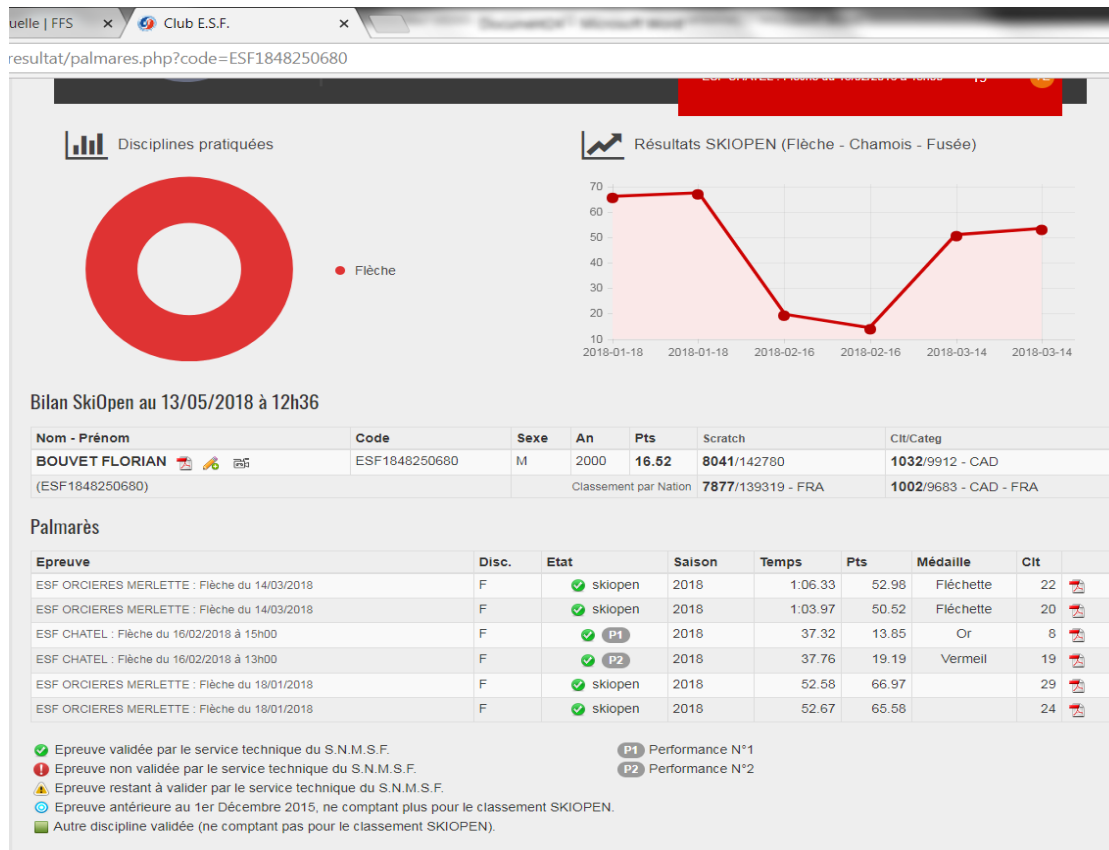
En regardant toutes les courses qu'il a fait avant le 1^{er} décembre 2018 (attention à rendre l'année en cours)

Il s'avère qu'il a fait 2 courses où il a eu moins de 25 points. (6^e colonne en partant de la gauche entête Pts)

Le 16/02/2018 à 13h00 avec 19,19 point

Le 16/02/2018 à 15h avec 13,85 points

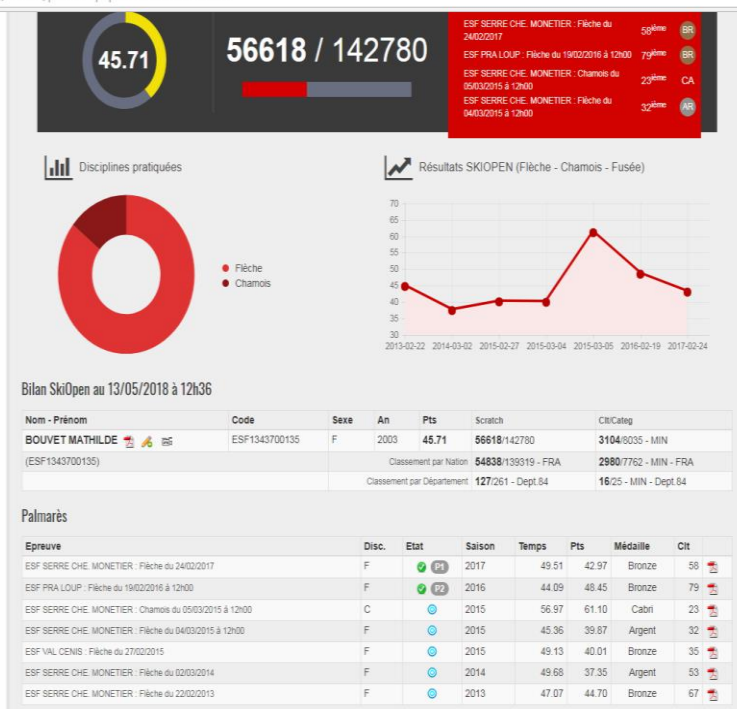
SKI ALPIN



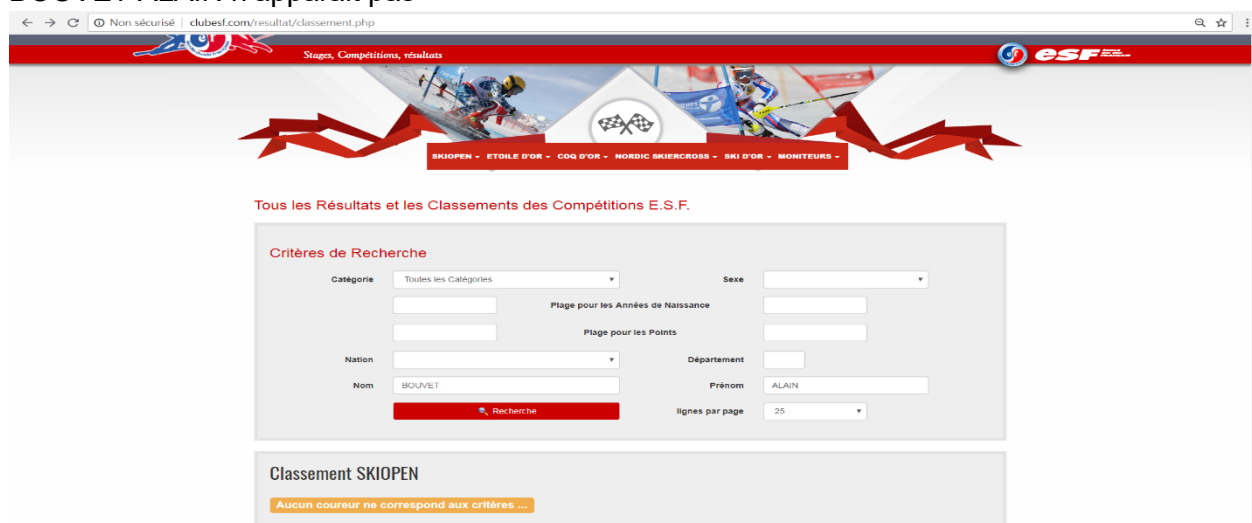
SKI ALPIN

BOUVET JEAN apparait sur clubESF. Cliquer sur la ligne de son nom pour afficher les détails :
Mais avant le 1^{er} décembre 2018 il n'a pas obtenu moins de 25 points.

Non sécurisé | clubesf.com/resultat/palmares.php?code=ESF1343700135



BOUVET ALAIN n'apparait pas



Non sécurisé | clubesf.com/resultat/classement.php

Stages, Compétitions, résultats

Tous les Résultats et les Classements des Compétitions E.S.F.

Critères de Recherche

Catégorie: Toutes les Catégories Sexe:
 Plage pour les Années de Naissance:
 Nation: Département:
 Nom: BOUVET Prénom: ALAIN
 Recherche: lignes par page: 25

Classement SKIOPEN

Aucun coureur ne correspond aux critères...

Donc

BOUVET Agathe apparait comme licenciée FFSki avec une licence valide = **ELITE**

BOUVET Didier apparait comme licencié FFSki avec une licence non valide = **ELITE**

Attention vérifier les homonymes à l'aide de l'année de naissance

BOUVET Florian n'apparait pas sur FFSki mais il a obtenu moins de 25 points avant le 1^{er} décembre de l'année en court= **ELITE**

BOUVET JEAN n'apparait pas sur FFSki et n'a pas obtenu moins de 25 points avant le 1^{er} décembre de l'année en court= **PROMO**

BOUVET Alain n'apparait pas sur FFSki et n'a pas moins de 25 points sur clubESF = **PROMO**

SKI ALPIN

Attention, seules les performances des épreuves validées sont prises en compte ainsi que épreuves antérieures (cf ci-dessous).

Les points obtenus lors des épreuves des autres disciplines validées ne sont pas pris en compte.

Points	
Pris en compte	 Epreuve validée par le service technique du S.N.M.S.F.
NON pris en compte	 Epreuve non validée par le service technique du S.N.M.S.F.
NON pris en compte	 Epreuve restant à valider par le service technique du S.N.M.S.F.
Pris en compte	 Epreuve antérieure au 1er Décembre 2016, ne comptant plus pour le classement SKIOPEN.
NON pris en compte	 Autre discipline validée (ne comptant pas pour le classement SKIOPEN).